

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	8h30 - 12h30
MARDI :	9 h - 12h / 14h - 17h30
MERCREDI :	9h - 12h
JEUDI :	13h30 - 18h
VENDREDI :	9h - 12h / 14h à 17h
SAMEDI :	9h - 12h
☎	02 99 76 06 22
Mail :	accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

VOEUX MUNICIPALITÉ



2023

Meilleurs Vœux
DONNONS VIE À VOS PROJETS



Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
vous présentent leurs Meilleurs Vœux 2023.

CHÂTILLON LOISIRS

L'Art Floral a lieu le 4ème mercredi à 20 h
et le jeudi à 14 h (de chaque mois)

Nous avons remis au goût du jour nos sapins et bonhommes de neige.

Le bureau se compose ainsi :

Présidente : Jacqueline ROINSON

Membres : Paulette RAUT, Brigitte GRANGER, Nicole MARTINAIS,
Marie-Andrée BEAUFILS, Viviane GOGO

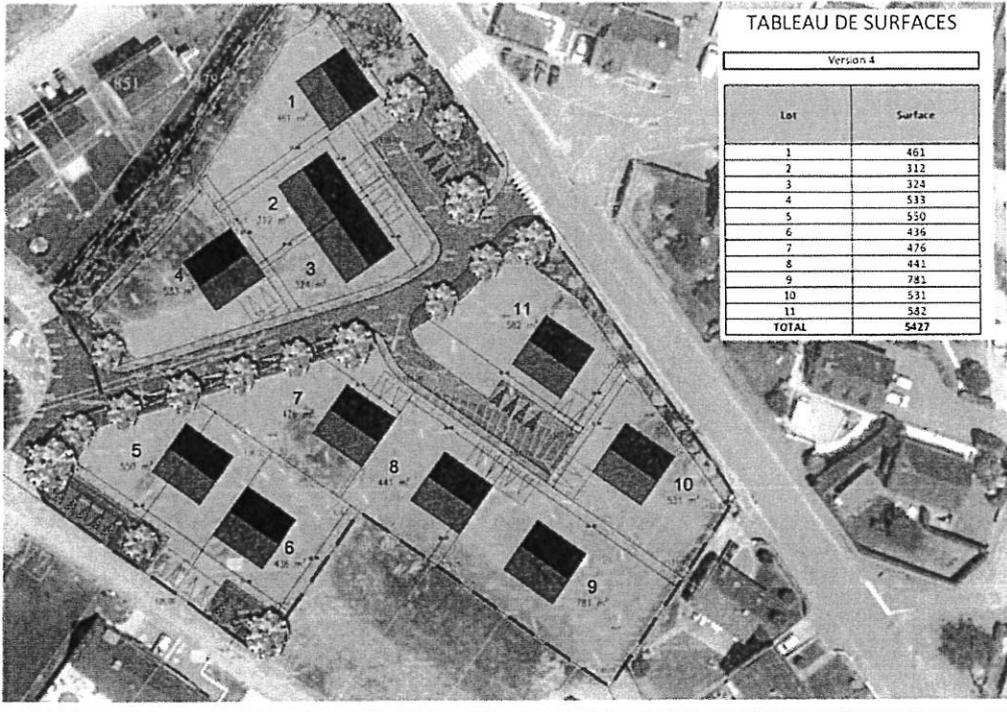
Pour tout contact : Jacqueline ROINSON

au 02 99 76 09 19 et 06 38 51 57 35

Une expo vente de compos florales sera organisée par l'association
le samedi 3 juin 2023 de 10h à 16h



LOTISSEMENT DU BOIS GUICHARD TRANCHE 3



11 lots disponibles à la vente
dès maintenant
de 312 m² à 781 m²
au prix de 69,50 € TTC le m²



À installer sur vos smartphones.
N'hésitez pas à diffuser vos informations sur cette application.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 EST EN COURS

Les agents recenseurs ont déposé dans vos boîtes aux lettres, les informations nécessaires pour répondre **dès à présent** en ligne sur le site : le-recensement-et-moi.fr, c'est simple et rapide.

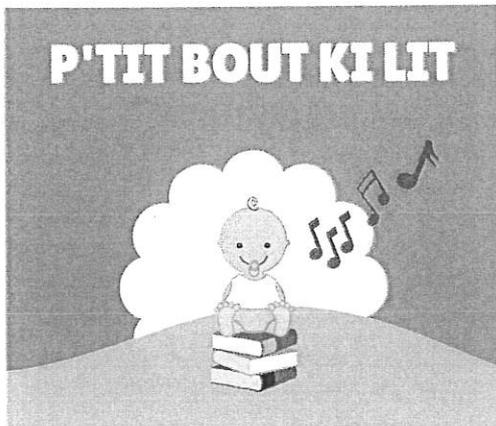
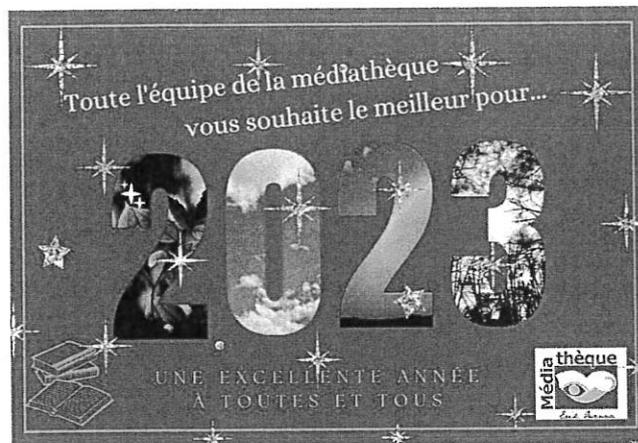
Vous ne pouvez pas répondre par internet, votre agent recenseur vous remettra des questionnaires papier, vous aurez quelques jours pour les remplir, il fixera un rendez-vous pour venir les récupérer.

- Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter la mairie
Au 02 99 76 06 22

Nous vous rappelons que le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit.

Le recensement de la population, c'est utile pour tous !
Connaître la population permet d'adapter les équipements collectifs de votre commune : transports, écoles, maisons de retraite...

Le recensement a démarré : plus que quelques jours pour vous faire recenser !
Si vous êtes recensé cette année, n'oubliez pas de répondre au questionnaire dans les délais.



Retour des bébés lecteur « P'tit bout ki lit »

À partir de janvier, les bébés lecteurs se dérouleront le samedi matin.

Venez écouter et partager des histoires, des comptines et des chansons avec vos petits de 0 à 3 ans.

Samedi 4 mars à 10h à 10h30

L'animation est gratuite et sur réservation (8 places).

Tél. 02 99 76 16 50 - mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr



Atelier « Le Brico du Mercredi »

Chaque mois, une nouvelle thématique pour un nouvel atelier créatif.

- Mercredi 22 février de 14h à 15 h (pendant les vacances)

Séance gratuite - sur réservation (10 places)

Renseignements au 02 99 76 16 50 mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE



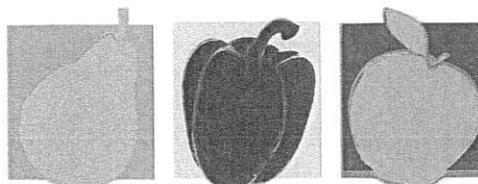
Ma Commune Ma Santé

Les deux organismes assureurs AXA et MBA seront présents :
le samedi 25 mars dans les locaux de la mairie.

Vous pourrez rencontrer les représentants de ces deux organismes, demander des renseignements, faire établir un devis ou prendre un rendez-vous pour une date ultérieure.

L'accueil se fera de 9h à 12h.

ATELIERS ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET ALIMENTATION



Maison de la Nutrition et du Diabète

La Maison de la Nutrition et du Diabète d'Ille et Vilaine, en collaboration avec le Centre Local d'Informations et de Coordination des Portes de Bretagne, organise à Châtillon-en-Vendelais un cycle de 7 ateliers sur la thématique de l'**activité physique adaptée et la nutrition**, adressé aux personnes de 60 ans et plus.

L'alimentation et la pratique d'une activité physique adaptée (APA) favorisent un vieillissement réussi, limitent la survenue de certaines pathologie (diabète, maladies vasculaires, cancer...) et retardent l'entrée en dépendance.

Le parcours des seniors les conduit souvent à réduire leurs apports alimentaires, pouvant induire un déséquilibre nutritionnel voire une dénutrition.

La dénutrition touche 4 à 10 % des personnes âgées à domicile et 50 % des personnes âgées hospitalisées ce qui en fait un réel problème de santé publique (INSEE, 2019).

Ce cycle, dont la participation est gratuite, se tiendra à l'**Espace Jeune, 2 rue de la Gare à Châtillon-en-Vendelais**. Il débutera par une **réunion publique le 10 février de 10h à 11h30 dans les locaux de la mairie**.

Les ateliers se dérouleront ensuite selon le programme suivant :

- Séance 1 : vendredi 24 février de 10h à 11h30
- Séance 2 : vendredi 3 mars toute la journée
- Séance 3 : vendredi 17 mars de 10h à 11h30
- Séance 4 : vendredi 24 mars de 10h à 14h APA
- Séance 5 : vendredi 31 mars de 10h à 11h30
- Séance 6 : vendredi 7 avril de 10h à 14h
- Bilan : vendredi 14 avril de 10h à 11h30

Animé par différents professionnels, tels qu'une diététicienne ou un préparateur physique, le contenu des ateliers sera le suivant : co-construction des ateliers selon les besoins du groupe, préparation d'un repas à partir de denrées proposées par la diététicienne, apprentissage de la valeur nutritionnelle des aliments, de leur qualité et de leur composition, expérimentation de l'activité physique, pratique culinaire et dégustation, bilan final individuel et collectif.

La participation à ces ateliers est gratuite et se fait sur inscription auprès de la Maison de la Nutrition et du Diabète de Rennes à : **administration@mnd35.fr - 02 99 41 83 78**

Le groupe sera constitué de 8 à 10 participations maximum.

Cet évènement est permis par le soutien de la commune de Châtillon-en-Vendelais, de la Conférence des Financeurs et du programme Pour Bien Vieillir Bretagne.

**« SOUTIEN AUX AIDANTS »
Soutenir pour mieux accompagner**

Atelier prévention
gratuit

Cet atelier vise à accompagner les aidants à mieux vivre leur relation d'aide avec leur proche. La prise de distance permet de reconsidérer ses propres besoins d'épanouissement et de bien-être, au profit d'une relation durable et apaisée. Cet atelier apportera également des conseils adaptés aux situations de la vie quotidienne sur l'aménagement du logement et les aides possibles de compensation.

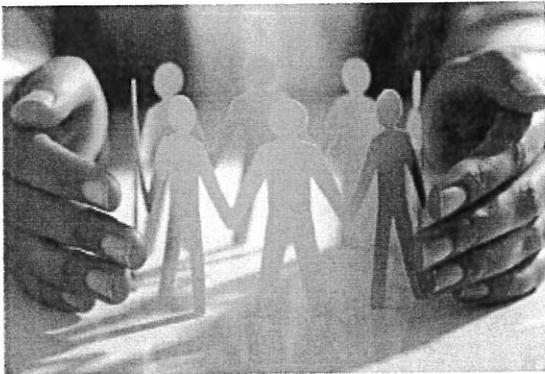
Les séances durent environ 2h avec un groupe de 10 participants maximum selon les mesures sanitaires en vigueur.

Échanges
Informations

Jeudi 9 février 2023 - de 14h à 16h
Salle annexe de la mairie
3 place de l'Église
Châtillon-en-Vendelais
Inscription au 02.85.29.04.47

Atelier

4 séances interactives proposées aux proches aidants, animées par une ergothérapeute



- Séance 1 :
Relation avec le proche
Lundi 27 février 2023
de 14h à 16h

- Séance 2 :
Définition du rôle d'aidant
Lundi 6 mars 2023
de 14h à 16h

- Séance 3 :
Usages et besoins des
aides techniques et des
aménagement du logement
Lundi 13 mars 2023
de 14h à 16h

- Séance 4 :
Réflexion santé et qualité
de vie de l'aidant
Lundi 20 mars 2023
de 14h à 16h

INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf, exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés du 13 mars au 02 avril 2023 et sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

mémo tri

nouveau

Tous les emballages



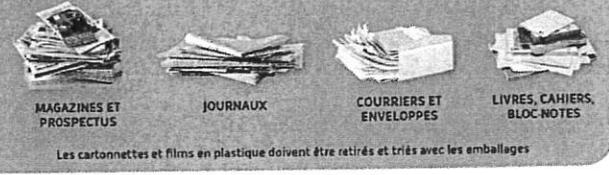
TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON

TOUS LES EMBALLAGES EN METAL

TOUS LES FLACONS, BIDONS ET BOUTEILLES

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES

Tous les papiers



MAGAZINES ET PROSPECTUS

JOURNAUX

COURRIERS ET ENVELOPPES

LIVRES, CAHIERS, BLOC-NOTES

Les cartonnets et films en plastique doivent être retirés et triés avec les emballages

Les contenants en verre



BOUTEILLES, BOCAUX ET POTS

Déchets ménagers



ORDURES MÉNAGÈRES

la collecte 2023

FÉVRIER		MARS		AVRIL	
M 1		M 1		S 1	
J 2		J 2		D 2	
V 3	05	V 3	09	L 3	●●
S 4		S 4		M 4	
D 5		D 5		M 5	
L 6	●●	L 6	●●	J 6	
M 7		M 7		V 7	
M 8		M 8		S 8	
J 9		J 9	10	D 9	
V 10		V 10		L 10	
S 11		S 11		M 11	
D 12		D 12		M 12	
L 13		L 13		J 13	
M 14		M 14		V 14	
M 15		M 15		S 15	
J 16		J 16	11	D 16	
V 17		V 17		L 17	●●
S 18		S 18		M 18	
D 19		D 19		M 19	
L 20	●●	L 20	●●	J 20	
M 21		M 21		V 21	
M 22		M 22		S 22	
J 23		J 23	12	D 23	
V 24		V 24		L 24	
S 25		S 25		M 25	
D 26		D 26		M 26	
L 27		L 27		J 27	
M 28		M 28		V 28	
		M 29	13	S 29	
		J 30		D 30	
		V 31			

MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
L 1	J 1	S 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1
M 2 ●●	V 2	D 2	M 2	S 2	L 2 ●●	J 2	S 2
M 3	S 3	L 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3
J 4	D 4	M 4	V 4	L 4 ●●	M 4	S 4	L 4
V 5	L 5	M 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5
S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6
D 7	M 7	V 7	L 7 ●●	J 7	S 7	M 7	J 7
L 8	J 8	S 8	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8
M 9	V 9	D 9	M 9	S 9	L 9	J 9	S 9
M 10	S 10	L 10 ●●	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10
J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	L 11 ●●
V 12	L 12 ●●	M 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12
S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13 ●●	M 13
D 14	M 14	V 14	L 14	J 14	S 14	M 14	J 14
L 15 ●●	J 15	S 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15
M 16	V 16	D 16	M 16	S 16	L 16 ●●	J 16	S 16
M 17	S 17	L 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17
J 18	D 18	M 18	V 18	L 18 ●●	M 18	S 18	L 18
V 19	L 19	M 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19
S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20
D 21	M 21	V 21	L 21 ●●	J 21	S 21	M 21	J 21
L 22	J 22	S 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22
M 23	V 23	D 23	M 23	S 23	L 23	J 23	S 23
M 24	S 24	L 24 ●●	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24
J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	L 25
V 26	L 26 ●●	M 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26 ●●
S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27 ●●	M 27
D 28	M 28	V 28	L 28	J 28	S 28	M 28	J 28
L 29	J 29	S 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29
M 30 ●●	V 30	D 30	J 30	S 30	L 30 ●●	J 30	S 30
M 31		L 31	J 31		M 31		D 31

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Aurélie LEGROS, Suzanne DOURDAIN, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Jean Yves TALIGOT, Christian COSTA, Pierre Henri GASDON

Étaient Absents Excusés : Jean Yves GARDAN, pouvoir à Gérard BEAUGENDRE
André LUCAS, pouvoir à Jean Luc DUVEL
Arnaud VOISINNE, pouvoir à Maud PERREUL

PRÉSENTS : 16
POUVOIRS : 3
VOTANTS : 19

Secrétaire de séance : Yohann CHANTREL

Suite aux mails reçus concernant l'arrivée d'un commerce alimentaire dans la zone de la Pimotière de la part de Christian COSTA envers toute l'équipe et Claudie BENARD, celle-ci prend la parole et demande des excuses à Christian Costa vis à vis du caractère insultant et irrespectueux de ses mails.

Christian COSTA refuse et menace de porter plainte pour diffamation puis s'emporte et monopolise la parole. Claudie BENARD suite au refus de s'excuser décide de quitter le conseil, Miguel LOYARTE, Maud PERREUL et Fabienne GUILLOIS sortent eux aussi.

Jean Luc DUVEL suspend la séance à 20H45. Après plusieurs séries d'échanges, Jean Luc DUVEL décide vers 21h30 de reporter la séance au jeudi 17 novembre à 20h30.

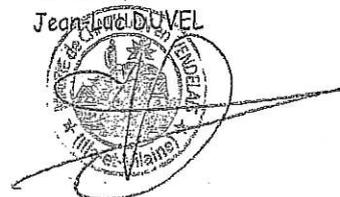
La séance est levée à 21h31.

A Châtillon-en-Vendelais,
Le 17 novembre 2022

Le secrétaire de séance,
Yohann CHANTREL



Le Maire,
Jean Luc DUVEL



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Aurélie LEGROS, Maud PERREUL, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE, Jean Yves TALIGOT, Christian COSTA, Pierre Henri GASDON

Était Absent Excusé : André LUCAS

PRÉSENTS : 18
POUVOIRS : 0
VOTANTS : 18

Secrétaire de séance: Yohann CHANTREL

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 OCTOBRE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès verbal du 13 octobre 2022

2- PERSONNEL

Approbation de la prise en charge des frais de déplacements d'agents pour 2022

Christine FERARD explique que plusieurs agents utilisent leur véhicule personnel pour faire des trajets professionnels entre leurs différents lieux de travail :

Le montant de l'indemnité kilométrique varie de 0,32 euros par km (pour un véhicule de 5 CV et moins), de 0,41 euros par km (pour un véhicule de 6 et 7 CV), de 0,45 euros par km (pour un véhicule de 8 CV ou plus).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- approuver la prise en charge des frais de déplacements de ces 5 agents pour 2022
- émettre un avis favorable au versement de l'indemnité correspondante à chacun de ces agents.

3 - FRANCE SERVICE

Approbation du bilan financier et du rapport d'activité pour la première année du service

Christine FÉRARD rappelle que France Service a été ouvert officiellement le 11 octobre 2021. Il est animé par deux agents : Anais GALLON et Nathalie RUAULT.

Un rapport d'activités fait état de tout le travail réalisé et tous les services rendus.

Christine FERARD fait un point sur l'estimation des couts et des recettes attendues. La partie frais d'équipements correspond à des couts d'installation et ne se réalisera pas tous les ans.

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
PERSONNEL (1 AGENT TEMPS A 28/35 et 1 AGENT A 3/35)	29 998,45	ETAT	30 000,00 €
FRAIS INDUIT GESTION PERSONNEL (ASSURANCE, COS)	594,55 €		
FRAIS EQUIPEMENTS - ACQUISITION ORDINATEURS COPIEUR	4 338,97 €		
FRAIS COMMUNICATION	330,00 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	5 261,97 €
TOTAL DEPENSES	35 261,97 €	TOTAL RECETTES	35 261,97 €

Il est présenté en séance une vidéo réalisée pour les 1 an du service par Anais GALLON, Nathalie RUAULT et Pauline MESSE (à retrouver sur Facebook).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités ainsi que le bilan financier de ce nouveau service.

4 -URBANISME

PETITES VILLES DE DEMAIN - Avenant n°2 à la convention-cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Jean Luc DUVEL explique que Châtillon-en-Vendelais a été retenue au titre du programme « Petites Villes de Demain » le 22 décembre 2020. C'est un dispositif issu du plan de relance et de l'agenda rural, qui vise à accélérer la transition des territoires ruraux. Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il donne les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Enfin, il permet aux collectivités retenues de bénéficier d'un appui en ingénierie, de financement pour réaliser des études et d'un accès privilégié au « Club des Petites Villes de Demain » pour définir et réaliser leur projet de revitalisation.

La commune de Châtillon-en-Vendelais, comme La Guerche-de-Bretagne et Étrelles, en collaboration avec Vitré Communauté, a candidaté au programme « Petites Villes de Demain » afin de bénéficier de moyens financiers et humains supplémentaires pour mener à bien un projet visant à renforcer sa fonction de centralité, un enjeu partagé à l'échelle de l'intercommunalité et traduit dans le projet de territoire.

Cette candidature s'est concrétisée par la délibération n°2021-03-039 du Conseil municipal du 25 mars 2021 portant approbation de la convention d'adhésion. La commune de Châtillon-en-Vendelais, accompagnée de l'Etat, du Département d'Ille-et-Vilaine et de Vitré Communauté se sont engagés dans le programme « Petites Villes de Demain » en signant la convention d'adhésion le 6 mai 2021. Cette approbation engage la collectivité à rédiger une convention-cadre, ou si elle existe déjà, un avenant à la convention-cadre comprenant une stratégie de revitalisation dans un délai de 18 mois.

Un chef de projet « Petites Villes de Demain » a été recruté le 6 mai 2021 par Vitré Communauté pour une durée de 3 ans, afin d'assurer le suivi du programme pour La Guerche-de-Bretagne et Châtillon-en-Vendelais.

La convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), crée par l'article 157 de la Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018, est un outil juridique qui doit permettre aux collectivités de mettre en œuvre un projet global de territoire qui vise à conforter leur centralité, en conférant notamment de nouveaux droits juridiques et fiscaux tels que le dispositif Denormandie.

Une convention-cadre d'ORT, issue du programme « Action Cœur de Ville » de la ville de Vitré, est déjà existante sur le territoire de Vitré Communauté. De ce fait, le programme « Petites Villes de Demain » se traduira à travers un avenant à cette convention-cadre d'ORT. Il s'agira du deuxième avenant à la convention-cadre d'ORT, un premier avenant ayant été approuvé pour la phase de déploiement du programme « Action Cœur de Ville ».

L'avenant n°2 à la convention-cadre d'ORT est cosigné par la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Communauté d'Agglomération Vitré Communauté, la commune de Châtillon-en-Vendelais, la commune d'Étrelles, la commune de La Guerche-de-Bretagne, la Ville de Vitré et l'Etat, qui représente également l'ANAH et le Banque des Territoires, partenaires du programme.

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », une gouvernance a été mise en place. Les communes de Châtillon-en-Vendelais, Étrelles et La Guerche-de-Bretagne ont travaillé en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté à l'élaboration de l'avenant n°2 à la convention-cadre d'ORT. Trois comités de projet se sont tenus, le 18 octobre 2021, le 1^{er} mars 2022 et le 5 juillet 2022 en présence des services de l'Etat et de l'ensemble des partenaires techniques et locaux, ancrant la démarche de projet dans un cadre institutionnel et partenarial.

L'avenant n°2 à la convention-cadre d'ORT au titre du programme « Petites Villes de Demain » a une durée de 4 ans, valable jusqu'à la fin de ce programme, et fait l'objet d'une délimitation de périmètres d'interventions pour les centres-villes de Châtillon-en-Vendelais, Étrelles et La Guerche-de-Bretagne. Ces secteurs ont été délimités en fonction des projets contribuant à la dynamisation des centralités et se traduisent à travers des plans-guides.

Etant donné l'hétérogénéité des trois communes « Petites Villes de Demain », chacune a élaboré une stratégie de revitalisation correspondant aux besoins de son territoire.

La stratégie de revitalisation de Châtillon-en-Vendelais comprend 3 orientations :

- Orientation 1 : Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti
- Orientation 2 : Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité
- Orientation 3 : Conserver et développer un esprit de « village »

11 projets se déclinent de ces orientations dont chacun fait l'objet d'une fiche action annexée à l'avenant n°2 à la convention-cadre d'ORT.

La convention cadre d'ORT fixe cela étant un cadre contraignant empêchant l'aménagement de commerces du quotidien à la Pimotière pour l'avenir.

Jean Luc DUVEL explique concernant le projet de Carrefour qu'il a fait le maximum mais que Vitré Communauté n'était pas vendeur du terrain à la Pimotière pour une surface alimentaire.

Jean Luc DUVEL précise qu'une réunion avec M. Le Sous-Préfet, Didier DORE, a eu lieu le 3 novembre. Un courrier a été transmis dans la foulée à M. Le Maire et celui-ci a été transmis aux élus et lu en séance. Ce courrier dit notamment que « Le projet d'installation d'un commerce alimentaire en zone de la Pimotière est en totale contradiction avec les objectifs du dispositif Petites Villes de Demain. Cela entraînerait nécessairement la remise en cause de la convention signée avec l'Etat ainsi que la mise en place de l'opération de revitalisation de territoire sur votre commune. » Jean Luc DUVEL rapporte que les commerçants de la Pimotière sont étonnés de cette position car ils réalisent un gros chiffre d'affaires avec le passage de la route Départementale. Jean Luc DUVEL explique donc qu'il faut donc choisir entre accepter l'ORT avec les subventions fléchées par l'Etat et les partenaires ou bien renoncer à l'ORT et les subventions (DETR DSIL). Il ajoute que si on vote l'ORT, c'est avec l'interdiction d'un commerce alimentaire à la Pimotière.

Bernard JACQUES regrette que la convention ORT ne soit pas plus souple et s'interroge sur le rôle des élus municipaux à l'avenir.

Yohann CHANTREL demande si à la fin du projet PETITE VILLE DE DEMAIN en 2026 l'interdiction s'annule. Jean Luc DUVEL répond que c'est possible mais que cela pourra dépendre du PLU et des règles d'urbanisme en vigueur. En tout états, cela pourra prendre beaucoup de temps. Yohann CHANTREL en déduit donc qu'il est possible que l'interdiction soit levée en 2026.

Jean Luc DUVEL explique que revient en force à Vitré Communauté l'idée d'un PLU intercommunal car beaucoup de communes sont encore au stade de cartes communales et que Vitré Communauté a beaucoup évolué en peu de temps sur ce sujet. Jean Yves TALIGOT rappelle que le principe prévu dans la loi est le PLU intercommunal et l'exception le PLU pour chaque commune, ajoute que Pierre MEHAIGNERIE était contre le PLU intercommunal mais que Vitré Communauté voit autour beaucoup de communautés de communes ou d'agglomérations prendre de l'avance sur ce sujet ce qui explique sans doute cette évolution.

Jean Yves TALIGOT explique ne pas être surpris par le courrier de M. Le Sous-Préfet, qui n'est pas sa position personnelle mais celle de l'Etat qui se traduit par des orientations politiques. Il demande quelle serait l'alternative en cas de vote négatif à l'ORT ?

Jean Luc DUVEL répond qu'il n'y aurait pas de commerce supplémentaire alimentaire dans l'immédiat à la Pimotière et nous risquerions d'être très fragilisé sur le plan financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité (13 voix pour), 2 abstentions (Maud PERREUL, Bernard JACQUES) et 3 contre (Claudie BENARD, Miguel LOYARTE, Fabienne GUILLOIS) de :

- De choisir de rester dans le programme de Petites Villes de demain
- D'approuver l'avenant n°2 ci-joint à la convention-cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ci joint à la convention-cadre d'ORT relative au programme « Petites Villes de Demain » et tout autre document nécessaire à son exécution.

5 - FOURRIÈRE

Approbation de la convention pour l'année 2023

Gérard BEAUGENDRE rappelle que l'Arche des Compagnons effectue depuis plusieurs années les interventions sur la voie publique nécessaires pour assurer :

- La capture des animaux en divagation, dangereux (chiens, chats, et autres animaux selon législation en vigueur) blessés ou non.

Une convention a été établie (voir ci-joint). Celle-ci définit les modalités de prise en charge et son cout : 0.78 € HT par habitant et par an suivant un nombre d'animaux (en principe, forfait de 7 animaux par an).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention ci jointe proposée par l'Arche des Compagnons.

6 - INFORMATIONS DIVERSES

↳ Personnel :

- Démission de Stéphanie CANNIER, agent d'accompagnement et de surveillance à la cantine (4/35eme), effective à compter du 1^{er} novembre. Nous la remercions pour le travail réalisé et son assiduité.
- Signature d'un contrat à durée déterminée avec Nelly CORBIN pour un poste d'agent d'accompagnement et de surveillance à la cantine (4/35eme), du 7 novembre 2022 au 7 juillet 2023

↳ Marché :

- Signature d'un devis pour la réparation du véhicule RENAULT MASCOTT : prestataire : VENDELAIS MECANIQUE pour un montant de 486.06 euros HT

↳ Urbanisme :

- Décision de non préemption par la commune en date du 18 octobre 2022 du 27 rue des Rosiers - Acquéreurs : M. DUFOSSEY et Mme LEROUX

7 - QUESTIONS DIVERSES

Jean Luc DUVEL explique que Jérôme HOMO, secrétaire général, va quitter son poste au 31 décembre 2022. Le recrutement a été lancé et est en bonne voie.

Jean Luc DUVEL annonce que les vœux de la municipalité auront lieu le 6 janvier 2022 à partir de 20h00.

Jean Luc DUVEL explique être heureux que Sylvain PITOIS, kiné, ainsi que Gwenaëlle BENOIST et Frédéric MALHERRE exercent à la Maison de Santé depuis le 1^{er} novembre. Fehri BEN DEBBA, médecin, arrive lui le 1^{er} décembre.

Bernard JACQUES évoque l'application INTRAMUROS qui fonctionne depuis quelques jours. Cette application permet de donner toutes les informations sur l'actualité de la commune.

Jean Luc DUVEL explique que la commune recherche toujours des agents recenseurs si possible originaire de Châtillon en Vendelais car plus simple pour eux pour la période du 19 janvier au 18 février 2023.

Jean Luc DUVEL annonce qu'une vente de sapins de Noël aura lieu sur le Parking du Cimetière les 24 novembre, 1^{er} décembre et 8 décembre. Deux sapins seront donnés aux écoles et peut être un troisième à la résidence autonomie en contrepartie d'une location gratuite.

Yohann CHANTREL demande s'il est prévu de davantage sécuriser la zone de la Pimotière. Jean Luc DUVEL et Gérard BEAUGENDRE expliquent qu'un courrier a été adressé à Vitré Communauté propriétaire de la zone. Mais ce n'est pas simple.

Yohann CHANTREL demande également s'il est possible de déplacer le conteneur en verre située près de la maisonnette car il lui semble inutile et pas très esthétique à cet endroit et de l'installer plutôt à proximité du Mille Club et du Camping (proche de ses poubelles déjà en place). Jean Luc DUVEL et Gérard BEAUGENDRE expliquent avoir reçu une responsable du SMICTOM, il s'avère qu'un conteneur en verre est toujours à côté d'un conteneur en papier et qu'ici, le conteneur en verre situé est l'un de ceux qui fonctionne le mieux sur la commune.

La séance est levée à 22h01

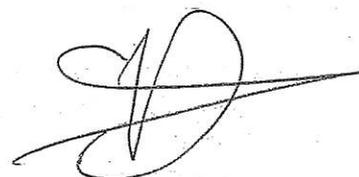
A Châtillon-en-Vendelais,

Le 21 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Luc DUVEL

Le secrétaire de séance,
Yohann CHANTREL



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Aurélie LEGROS, Maud PERREUL, Fabienne GUILLOIS, Jean Yves TALIGOT, Pierre Henri GASDON

Était Absent Excusé : André LUCAS

Marie Paule GILLOUARD, pouvoir à Jean Luc DUVEL

Miguel LOYARTE, pouvoir à Claudie BENARD

PRÉSENTS : 15

POUVOIRS : 2

VOTANTS : 17

Secrétaire de séance: Arnaud VOISINNE

Jean Luc DUVEL annonce au préalable avoir reçu un courrier de démission du conseil municipal de Christian COSTA en date du 21 novembre 2022

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité, une abstention (Jean Yves TALIGOT) d'approuver le procès verbal du 10 novembre 2022.

2 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Michèle PAQUET dit qu'il y a une coquille avec la présence de Françoise MARTIN notée au lieu de Christian COSTA. La rectification est réalisée en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès verbal du 17 novembre 2022.

3 - FINANCES

3.1 Approbation de de la décision modificative n°2 au BP principal de la commune

Christine FERARD explique cette décision modificative a pour objet de prévoir les sommes nécessaires au paiement des charges de personnel suite à l'augmentation non prévue de 3.5% de l'indice depuis le 1^{er} juillet :

- en fonctionnement de prévoir :	
o dépense : c/6413 (non titulaire) - chapitre 012:	+ 5 000 €
o dépenses : c/022 (dépenses imprévues) :	- 5 000 €

Christine FERARD explique cette décision modificative a pour objet de prévoir les sommes nécessaires à l'achat d'un lave-vaisselle pour la cantine (prévue début 2023) :

- en investissement de prévoir :	
o dépense : c/2158 (opération 107):	+ 10 000 €
o dépenses : c/2313 (opération 165)) :	- 10 000 €

Le montant total de la section fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 1 489 640 €.

Le montant total de la section investissement est équilibré en dépenses et en recettes à 1 805 154.49 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°2 au BP 2022.

3.2 Approbation de l'ouverture de crédits avant le vote du BP 2023 pour la subvention à l'OGEC

Christine FERARD explique que le calcul de la subvention à l'OGEC est réalisé après analyse du bilan de fonctionnement de l'école Publique. Le versement à l'OGEC est effectué mensuellement. Afin de permettre le versement de la

participation avant le vote du budget, il convient de s'engager à inscrire la somme de **28 232 €** au budget 2023, au compte 6558, décomposée comme suit :

Base subvention 2022 : 84 697.53 € soit des mensualités de 7 058 € X 4 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou son représentant à inscrire cette somme au compte 6558, dans l'attente du vote du BP 2023.

3.3- Approbation de l'ouverture de crédits avant le vote du BP 2023 pour la subvention à l'Association « Les Mômes du Vendelais »

Christine FERARD explique que le versement de la subvention est effectué mensuellement. Afin de faire face aux dépenses de l'association avant le vote du budget, il est nécessaire de s'engager à inscrire la somme de **11 640 €**, au budget 2023, au compte 6574, décomposée comme suit :

Base subvention 2022 : 34 920 €, soit des mensualités de 2 910 € X 4 mois.

Christine FERARD, Claudie BENARD et Jean Luc DUVEL disent que la situation financière de l'association des Mômes du Vendelais est difficile, qu'un bilan financier sera fait sur le réel et que la demande de subvention exceptionnelle sera étudiée début 2023. Il est précisé que l'association a demandé aux communes extérieures une participation mais si Montreuil Des Landes participent parfaitement, Montautour presque parfaitement, ce n'est pas le cas de la commune de Princé. Les élus vont monter au créneau et voir avec les élus de la commune afin d'expliquer les enjeux tout en rappelant qu'il pourrait être donnée une priorité d'inscription aux enfants des communes qui participent parfaitement au service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou son représentant à inscrire cette somme au compte 6574, dans l'attente du vote du BP 2023.

3.3 Approbation des tarifs municipaux et photocopies 2023

Christine FERARD détaille les tarifs municipaux pour les années 2021, 2022 et ceux proposés pour l'année 2023. La commission Finances propose une augmentation générale de 5 % sauf vaisselle et vente d'objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, une révision des tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ces tarifs sont consultables sur le site internet.

4 - PERSONNEL

4.1 Approbation de la création de deux postes d'adjoint technique territorial (4/35eme)

Christine FERARD précise que Mme CORBIN occupe un poste d'adjoint technique territorial comme agent de surveillance et d'accompagnement au restaurant scolaire (4/35eme). Or, ce poste était fondé sur une délibération de juillet 2014 qui crée un poste temporaire. Il convient de régulariser la situation et de créer un poste permanent.

Par ailleurs, il y a besoin d'y avoir un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps du midi puisqu'un enfant de l'école publique résidant à Princé en a besoin et est reconnu par la MDPH.

Claudie BENARD intervient pour dire avoir reçu la maman de l'enfant qui a du courage au vu de la somme d'énergie qu'il faut pour accompagner son enfant qui a un réel besoin pour sa santé. Nous avons envoyé des demandes à la MDPH, à l'inspection d'académie, au rectorat pour demander qui prenait en charge cet enfant. Des élus de la commune de Princé ont été reçu aussi mais il n'y aura pas à court terme de soutien de celle-ci.

Jean Yves TALIGOT trouve étonnant que rien n'est prévu pour faire évoluer les choses et imposer la participation des communes extérieures.

Cette problématique pose de nouveau la question de la centralité de la commune. Les services que nous proposons ont un coût pour les habitants de Chatillon en Vendelais en plus de la participation des parents. Il serait important de rencontrer les élus des communes utilisant ces services afin de trouver des accords communs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la création de deux postes permanent d'adjoint technique comme agent de surveillance et d'accompagnement au restaurant scolaire (4/35eme).

4.2 Approbation de la suppression du poste d'adjoint technique territorial (2/35eme)

Christine FERARD rappelle que Mme GARDAN occupait un poste d'adjoint technique territorial comme agent de ménage polyvalent (2/35eme) et est en retraite depuis le 1^{er} novembre.

Le comité technique du CDG 35 a été saisi qui a donné un avis le 5 décembre. Le collège des syndicats d'agents a donné un avis unanimement défavorable et dans ce cas, cela signifie qu'il faudra avoir un nouvel avis du comité technique en mars prochain. Le collège des employeurs a donné un avis favorable (5 pour et une abstention).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique territorial (2/35eme) à compter du 1^{er} avril 2023.

4.3 Mise à jour du tableau des effectifs

Christine FERARD détaille en séance le tableau des effectifs mis à jour.

Au 31 décembre 2022, il y a :

	Nombre de postes	Effectif	ETP
Total personnel communal	25,00	24,00	17,30
Titulaires	17,00	16,00	12,03
Contractuels	7,00	7,00	4,27
Stagiaires	1,00	1,00	1,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2022.

5-RECENSEMENT

Rémunération des agents recenseurs

Christine FERARD explique que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

La commune est découpée en 3 districts qui seront recensés par 3 agents recenseurs. La fonction de coordinatrice communale sera assurée par Pauline MESSE.

Pour ce recensement, la population sera invitée à répondre aux questionnaires par internet.

La commune recevra une dotation financière de 3126 euros destinée à participer aux frais de rémunération et de fonctionnement de ce recensement.

La rémunération doit être fixée par la collectivité.

Christine FERARD précise que suite à l'appel à candidature, nous n'avons eu qu'une candidature spontanée, celle de Cécile GARDAN (pour des raisons administratives, sa situation n'était pas simple et nous avons dû écrire à sa caisse de retraite pour qu'elle puisse assurer sa mission). Elle ajoute avoir fait appel à Mme Christine BERHAULT et Etienne BLANCHET qui ont accepté ces fonctions d'agent recenseur et les élus les en remercient vivement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la rémunération des agents recenseurs et de la fixer comme suit :

Demi-journée de formation	40 €	
Tournée de reconnaissance	60 €	
Feuille logement	1,40€ (version papier)	1,80€ (par internet)
Bulletin individuel	0,80 €	

Indemnités forfaitaires de déplacement	100 €
Prime de fin de mission (si retour des feuilles de logement supérieur ou égal à 90%)	100,00 €

6-MAISON DE SANTÉ

6.1 Approbation de l'avenant n°1 au lot 2 - gros œuvre

Jean Yves GARDAN rappelle que le lot Gros Oeuvre a été attribué à la société OLLIVIER pour un montant de 91 076.35 € HT.

L'objet de cet avenant n°1 concerne les travaux suivants :

- Non réalisation de certaines prestations : - 7144.77 € HT

Montant du marché initial : 91 076.35 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : - 7144.77 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 83 931.58 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- valider l'avenant n°1 au lot Gros Oeuvre
- autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

6.2 Conclusion d'un bail précaire avec la société PETITFILS pour une cellule paramédicale

Jean Luc DUVEL explique que Mme MANON GILBERT sous la licence Franchise PETITFILS réalise de l'aide à domicile pour personnes âgées. Elle souhaite louer à travers un bail précaire de 6 mois une cellule paramédicale ainsi que les parties communes soit 30,40 m². Le loyer est de 8 euros par m² soit 243.20 euros. Les charges sont de 2 euros par m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette location et d'autoriser le Maire à signer le bail chez Maître Ouairy.

7-RESTAURANT SCOLAIRE

Approbation de la consultation relative à la rénovation thermique du restaurant scolaire, du plan de financement et sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat

Jean Yves GARDAN rappelle que le Conseil Municipal du 13 octobre a approuvé le projet de rénovation thermique du restaurant scolaire.

La consultation porte sur les lots suivants :

- Lot N°01 : FACADE - ITE - BARDAGE BOIS
- Lot N°02 : MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot N°03 : MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS
- Lot N°04 : PEINTURE
- Lot N°05 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION - ELECTRICITE CFO CFA

Elle a été lancée le 21 octobre avec une date limite fixée au 17 novembre à 18h00.

Six offres ont été remises mais aucune pour les lots 2 et 3. Ces deux lots ont été relancés de gré à gré. Le rapport d'analyse des offres, rédigé par le cabinet CLARC, a été présentée en séance. Les commissions batiments et restaurant scolaire ont validé les conclusions relatives à l'attribution des offres pour les lots 1, 4 et 5.

Le plan de financement prévisionnel mis à jour est présenté en séance. Pour les lots 2 et 3, les montants correspondent à l'estimation du maître d'œuvre.

Il est proposé de tenir de compte de ce plan de financement pour faire une demande de subvention de DETR et DSIL à l'Etat. Une fois les lots 2 et 3 attribués, le plan de financement sera mis à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- attribuer le lot 1 à l'entreprise JEROME COUPE en retenant la PSE n°1 (isolation façade est) pour un montant de 55 665.55 euros HT
- attribuer le lot 4 à l'entreprise THEHARD pour un montant de 6194.95 euros HT
- attribuer le lot 5 à l'entreprise PERRINEL pour un montant de 14 528.98 euros HT
- déléguer au Maire ou à son représentant l'attribution des lots 2 et 3 et à modifier le plan de financement en conséquence
- autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant
- autoriser le Maire à attribuer les lots 2 et 3 et à en rendre compte au prochain conseil municipal
- approuver la mise à jour du plan de financement prévisionnel et solliciter la demande de subvention à l'Etat (DETR/DSIL)

8- RELAIS PETITE ENFANCE

Approbation de l'avenant de prolongation de la convention de fonctionnement

Christine FERARD rappelle qu'une convention de fonctionnement a été mise en place entre 9 communes afin de créer le Relais Petite Enfance entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 décembre 2022.

La convention arrive à échéance et dans l'attente de la convention territoriale globale, il est proposé de la reconduire jusqu'au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- approuver l'avenant de prolongation de la convention de fonctionnement
- autoriser le Maire à signer la convention s'y rapportant

9- QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

9.1 Vote d'une subvention à l'école publique pour projet pédagogique

Claudie BENARD explique que l'école publique demande une subvention pour un projet pédagogique de classes découverte en mai pour les enfants de CP-CE1-CE2 (45 élèves) de partir en classe de découverte pour un séjour de 3 jours à BRUZ du 22 au 24 Mai 2023 inclus. Le cout total restant du projet est de 210 € par enfant à la charge des familles. Afin de réduire ce cout, l'école publique demande une subvention aux enfants de chaque commune concernée par ce projet à hauteur de 10 €. Il y a 25 enfants chatillonnais soit une demande de subvention de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la subvention pour un montant de 10 € par enfant.

9.2 Approbation d'une convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques, relatif à l'achat groupé de cartes d'adhésion des usagers

Bernard JACQUES explique que le Comité de pilotage Arléane en date du 19 mai 2022 a donné un avis favorable à un achat groupé de cartes de bibliothèques par la coordination du réseau des bibliothèques dans l'objectif d'une redistribution financée par les communes adhérentes au prorata des besoins propres de leurs bibliothèques afin d'optimiser l'usage des outils et du réseau Arléane. Le fonctionnement courant nécessite toujours une numérotation unique et continue de chaque carte d'usager du réseau des 35 bibliothèques Arléane. Il y a un besoin de simplification dans l'achat de cartes pour les bibliothèques du réseau. La bibliothèque procédant à l'inscription (ou au renouvellement) délivrera à l'abonné une carte d'adhésion dotée d'un numéro unique lui permettant d'emprunter dans l'ensemble des bibliothèques et médiathèques du réseau et d'accéder à son compte via internet quel que soit son lieu d'habitation. La coordination du réseau Arléane recense les besoins en cartes d'adhésion pour chacune des communes membres et se charge de passer commande auprès d'un fournisseur. Ces cartes seront ensuite facturées aux communes puis redistribuées par l'intermédiaire du coordinateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques, relatif à l'achat groupé de cartes d'adhésion des usagers tel qu'annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

10 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↳ Marchés :

- Signature d'un devis relatif à l'acquisition d'un ordinateur portable Lenovo ThinkPad avec sa licence Microsoft Office - Prestataire : IDEAL CONCEPT pour un montant de 1298.60 euros TTC
- Signature d'un devis relatif à la formation relative à une autorisation de conduite - engins de chantier pour 4 agents - Prestataire : CEPIM pour un montant de 790 euros TTC
- Signature d'un devis relatif à des travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier à partir de la rue de Rochary - Prestataire : LEMEE TP pour un montant de 2960.40 euros TTC
- Signature d'un devis relatif à des prestations d'ingénierie TELECOM dans le cadre de la viabilisation du terrain rue des Acacias - Prestataire : SOLUTEL pour un montant de 516 euros TTC
- Signature d'un devis relatif à la prestation de Coordonnateur SPS pour les travaux de rénovation thermique du restaurant scolaire - Prestataire : ABG Coordination pour un montant de 1200 euros TTC
- Signature d'un devis relatif à un diagnostic plomb pour les travaux de rénovation thermique du restaurant scolaire - Prestataire : BRETAGNE DIAGNOSTIC pour un montant de 519 euros TTC

11 - QUESTIONS DIVERSES

Gérard BEAUGENDRE explique que les travaux du Lotissement du Bois Guichard 3 ont débuté. Les travaux d'assainissement collectif seront terminés début janvier. Les travaux d'eau potable et de réseaux seront finalisés fin janvier en principe.

Claudie BENARD demande quand seront fixés les modalités d'aménagement des maisons. Jean Luc DUVEL précise que c'est le permis d'aménagement qui détermine ceci et que cela a déjà été réalisé avant les travaux.

Yohann CHANTREL demande quand les lots seront mis en vente. Jean Luc DUVEL et Gérard BEAUGENDRE expliquaient souhaiter attendre que les travaux soient bien terminés avant de communiquer. Après échange et même si les lots ne sont pas encore bornés, il est convenu que le démarrage de la vente se fera au cours du 1^{er} Trimestre 2023.

Jean Luc DUVEL dit qu'il aura une conférence en visio avec le préfet d'Ille et Vilaine concernant le sujet des délestages électriques possibles courant janvier.

Bernard JACQUES dit que le bulletin municipal est en bonne voie et il sera distribué durant les vacances de Noël.

Jean Luc DUVEL explique enfin que Jérôme HOMO va quitter ses fonctions de secrétaire général de la commune à la fin du mois de décembre, il sera remplacé à compter du 20 février par Sandrine MAILLARD qui occupe la fonction de Directrice générale des services des Rives du Couesnon.

Jean Yves TALIGOT demande si c'est vrai qu'AIRPAC déménage à Vitré. Jean Luc DUVEL le confirme et précise attendre de Vitré Communauté qu'il soit trouvé une solution.

La séance est levée à 22h30

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 12 Décembre 2022

Le Maire,

Jean-Luc DUVEL

Le secrétaire de séance,
Arnaud VOISINNE

